

Action : Créer un écomusée de l'alpinisme		
Politiques et stratégies :	Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel	
		Fiche « ACTION » F1
Type d'action : <input type="checkbox"/> Programme actions <input type="checkbox"/> Mesure <input checked="" type="checkbox"/> Action Portée transfrontalière : <input type="checkbox"/> Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Trinationale <input type="checkbox"/> Binationale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Locale		
Localisation : Autour du Massif du Mont Blanc		
Description : Le massif du Mont-Blanc au XVIII ^e siècle a vu naître le rapport moderne entre la montagne et l'alpinisme, qui a donné origine aux plus importantes associations de guides alpins et a accueilli de grandes entreprises individuelles ; il reste en tout cas une icône fondamentale au niveau mondial pour la culture de l'alpinisme. L'action proposée est la création d'un écomusée. L'esprit de l'écomusée est d'exalter les espaces où se sont sédimentés les souvenirs, les témoignages, les savoirs locaux et où se sont ancrés les processus de développements contemporains ; c'est un moyen pour relancer les valeurs identitaires qui trouvent leur expression dans le paysage en tant que produit évolutif de l'interaction entre facteurs naturels et culturels. Avec l'écomusée, on propose d'impliquer le visiteur dans un itinéraire sportif et culturel lui permettant de parcourir de nouveau les sentiers et les voies qui ont fait l'histoire de l'alpinisme suivant les traces des grands maîtres de la montagne, tout en étant informé sur les techniques les plus modernes et en apprenant à observer la montagne avec toutes ses beautés et tous ses dangers. Les actions proposées sont : <ul style="list-style-type: none"> a) de conservation et restauration des milieux de vie en haute altitude (refuges, bivouacs mais aussi cabanes de bergers, oratoires et fortifications, points d'observation), des sentiers d'accès aux sommets et des voies les plus classiques de l'alpinisme ; la transmission des témoignages de la culture matérielle et la reconstruction des habitudes de vie et de travail des populations locales au service des entreprises de l'alpinisme, mais surtout la présentation des équipements des alpinistes et des techniques d'escalade en racontant les grandes ascensions et leurs protagonistes; b) de valorisation et récupération des biens documentaires et historico-culturels, meubles, équipements et matériel, tout objet utile à la reconstruction fidèle des atmosphères de l'épopée de l'alpinisme; c) d'équipement de parcours dans le paysage et dans le milieu tendant à valoriser les points de vue et les voies les plus classiques, en relation avec le TMB et les autres sentiers de l'Espace Mont-Blanc; d) d'implication active des communautés, des institutions culturelles et scolaires et des structures associatives locales; e) d'encouragement et de soutien des activités de recherches scientifiques et pédagogiques éducatives relatives à l'histoire de l'alpinisme, mais aussi pour le démarrage des activités culturelles impliquant un débat pour une nouvelle culture de l'alpinisme et d'une nouvelle approche de la montagne. 		
Modalités de mise en œuvre : Le projet devra définir non seulement la réalisation des ouvrages mais aussi les systèmes de gestion qui en garantissent le fonctionnement et les charges économiques pour les gérer (en identifiant entre autres des productions à commercialiser). Un rôle actif de sponsoring et d'implication aussi au niveau de l'organisation pourrait être confié à des entreprises locales connues pour la production de matériel pour l'alpinisme (par ex. Grivel,).		
Date de création :		Fiche F1 page 1

Phases de démarrage

1. Création d'un document statutaire pour la gestion de l'écomusée et formation d'un groupe promotionnel (Public, Privé, Musée, Institut de crédit);
2. Formation d'un Comité Scientifique formé d'experts connus au niveau mondial et au niveau local avec le but de définir un programme opérationnel pour la construction de l'écomusée et un programme d'activités scientifiques.

Phases de construction

1. Mise en place du répertoire iconographique avec son informatisation (site Web de l'écomusée);
2. Identification d'une pluralité de sites, sur les trois versants, où il serait possible de reconstruire, témoigner et valoriser la mémoire historique de l'alpinisme, la culture matérielle et les traditions locales qui lui sont liées, les influences sur les activités (la naissance du tourisme) et sur l'évolution du paysage et de sa perception;
3. Définition des itinéraires, du matériel d'information et d'interprétation (guide à la visite), en intégration avec les musées existants;
4. Mise en œuvre des interventions structurelles nécessaires pour l'aménagement de l'écomusée.

Phases d'exploitation

Programme de gestion annuel; entretien des structures; réalisation: d'événements culturels internationaux, des activités scientifiques, des produits commerciaux, en collaboration avec les autres acteurs intéressés (TMB, refuges, musées, centres de recherche etc.)

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : Fondazione Montagna Sicura, Musées de l'Alpinisme

Partenaire(s) : Musées locaux et nationaux (Italie, France, GB), associations culturelles, administration régionale, Institut de Crédit, Communes, Universités, CAI

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> EMB | <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pays | <input checked="" type="checkbox"/> Privé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre : |

Coûts approximatifs : 150000 EUR

Remarque :

Monitoring (indicateurs possibles) :

- N de visiteurs ;
- % d'achèvement du projet/ coûts soutenus.

Outil(s) d'application nécessaire(s)

- Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
- Société
- Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Création d'une fondation

→ Liens avec les fiches F2- G4-C3/4-C5

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

- L'image internationale et locale du Mont-Blanc est mieux définie et plus qualifiée.
- La valorisation des ressources naturelles et du paysage est assurée.
- L'offre touristique est enrichie par une initiative visant à rendre plus avisée la fréquentation de la montagne et la valeur symbolique du Mont Blanc.

Date de création :

Fiche F1 page 2

Action : Mettre en réseau le patrimoine historique et culturel



Politiques et stratégies : Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »
F2

Type d'action : Programme actions Mesure Action
Portée transfrontalière : Nationale
 Trinationale Binationale Régionale Locale

Localisation :

Description :

L'objectif de l'action est de valoriser le patrimoine historique et culturel des trois pays au travers des soutiens aux Communautés locales pour :

- information et formation sur les éléments remarquables du patrimoine et du savoir-faire sur la base d'un programme à thème à long terme (l'architecture vernaculaire, architecture rurale, industrielle, alpine, traditions et patrimoines oral);
- la promotion des visites aux sites d'intérêts;
- le soutien à la réalisation des manifestations culturelles et/ou traditionnelles transnationales (combats de reines, festivals de danse et musiques folkloriques, fête romande et interrégionale des patoisants 2005.....).

Modalités de mise en œuvre :

Phase préparatoire

1. Mise en place d'un Comité Scientifique de pilotage formé d'experts dans les divers secteurs (architecture, traditions, beaux-arts,...) connus au niveau international ou bien des experts des services publics compétents avec le but de réaliser un programme scientifique annuel des activités (éditorial, promotion, information), en tenant compte aussi des requêtes des communautés locales;
2. Mise en place d'un fond « Patrimoine » de l'EMB (recherche de sponsors aussi privés) pour soutenir les activités aux niveaux transfrontaliers complémentaires (information, recherche, promotion) aux actions de réhabilitation des structures (à payer avec fond national);
3. Réalisation de connections permanentes entre les centres culturels, les musées (Internet-portail Web).

Phases d'exploitation

1. Programme éditorial EMB : réalisation des dossiers à thèmes, choix des thématiques, lignes éditoriales, critères, méthode de travail, recherches à faire;
2. Programme de formation et échanges entre les écoles;
3. Promotion touristique : réalisation d'un inventaire de l'EMB (à partir des inventaires existants) et réalisation d'un guide avec des itinéraires culturels dans l'EMB;
4. Organisation d'une manifestation annuelle culturelle transnationale avec une discussion préalable avec les acteurs locaux sur les « thèmes » culturels et traditionnels susceptibles d'intéresser la population des trois régions.

Date de création :

Fiche F2 page 1

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : EMB – comité de pilotage scientifique

Partenaire(s) : Commune, Région, Canton, privés, instituts de crédit, associations locales, organisations nationales (ex. Patrimoine suisse, Italia Nostra, Proloco), Universités, Instituts de recherche.

Source(s) de financement possible(s) :

EMB
 Pays
 Région, Canton/Département
Coûts approximatifs : 150.000 EUR

Commune(s)
 Privé
 Autre :
plus le fond patrimoine

Remarque :

- Indispensable la recherche de commanditaires soit publiques ou privés et la co-participation financière au niveau de communautés locales, régionales ou de l'état.
- Possibilité de se relier aux programmes européens (Interreg).

Monitoring (indicateurs possibles) :

- frais soutenus / patrimoine réhabilité;
- nombre de visiteurs des sites;
- nombre de publication.

Outil(s) d'application nécessaire(s)

Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société

Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Important l'apport scientifique pour orienter les activités et évaluer les projets

→ Liens avec les fiches F3

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**Commentaires :**

- Le patrimoine culturel est connu au niveau international.
- La mise en réseau des sites est réalisée avec un retour économique au niveau local.
- La valeur identitaire du patrimoine est assurée pour nos enfants.

Date de création :

Fiche F2 page 2

Action :

Echanger les bonnes pratiques en matière d'architecture et de patrimoine bâti



Politiques et stratégies :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »
F3

Type d'action :

Programme actions Mesure Action

Portée transfrontalière :

Nationale

Trinationale

Binationale

Régionale

Locale

Localisation :

Description :

Le patrimoine traditionnel bâti garde le savoir-faire des populations qui ont vécu sur la montagne le long des siècles. Il est donc important de le réhabiliter et d'en connaître les techniques constructives, pour les innover aussi en fonction des méthodes éco compatibles, s'il le faut.

L'action veut soutenir l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation du patrimoine historique et en matière de nouvelle construction, afin que les nouveaux bâtiments soient bien insérés dans leur contexte paysager, ils utilisent les techniques les plus respectueuses de l'environnement et ils emploient des modalités qui permettent une bonne utilisation des ressources naturelles (énergie, eau, ...).

Pour ce faire, c'est important de bien faire connaître les solutions les plus respectueuses de l'histoire, de l'environnement et du paysage.

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'une coordination entre les services compétents pour l'échange d'information sur les mesures et les statuts de protection adoptés par les trois pays pour la réhabilitation du patrimoine, avec le but de réaliser une **charte commune** pour la sauvegarde du patrimoine ;

Mise en place d'une équipe d'experts chargée de :

- élaborer des critères de qualité pour la réhabilitation et la nouvelle construction des bâtiments en visant à l'institution d'un label EMB, en particulier pour les utilisations touristiques;
- mettre en place un **prix annuel** pour les réhabilitations ou les constructions les plus remarquables;
- engager des séminaires formatifs sur les techniques de réhabilitation destinés aux entreprises et aux professionnels du bâti.
- soutenir le recours aux techniques de construction en phase avec le développement durable

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : EMB - services régionaux ou cantonaux compétents

Partenaire(s) : Communes, Universités, entreprises du bâti

Date de création :	Auteur : FT	Fiche F3 page 1
<p>Financement :</p> <p>Source(s) de financement possible(s) :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> EMB <input type="checkbox"/> Pays <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département </p> <p> <input type="checkbox"/> Commune(s) <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Autre : </p> <p>Coûts approximatifs : 50.000 EUR</p> <p>Remarque :</p> <p>Il est nécessaire d'assurer chaque année un fond important (sponsor) pour le prix destiné aux réhabilitations ou aux constructions les plus remarquables.</p>		
<p>Monitoring (indicateurs possibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réhabilitations réalisées suivant les indications de la charte commune; - Nombre de candidatures présentées pour le prix annuel. 		
<p>Outil(s) d'application nécessaire(s)</p> <p>Domaines : <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Economie</p> <p><input type="checkbox"/> Société</p> <p>Type d'outil : <input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Juridique <input type="checkbox"/> Institutionnel</p> <p>Commentaires et recommandations :</p> <p>→ Liens avec les fiches F2 - D2- C10 - A3</p>		
<p>Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :</p> <p>Commentaires :</p> <p>Le patrimoine bâti est réhabilité, l'architecture traditionnelle est bien connue et l'ancien savoir-faire est utilisé aussi pour les nouveaux bâtiments.</p>		
Date de création :	Auteur :	Fiche F3 page 2

Action : **Gestion des espaces naturels**



Politiques et stratégies :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »
F4

Type d'action : Programme actions Mesure Action
Portée transfrontalière : Nationale
 Trinationale Binationale Régionale Locale

Localisation : **EMB – espaces naturels**

Description :

Compte tenu de la nécessité d'assurer une continuité spatiale et gestionnaire aux habitats et aux espèces, les stratégies communes de sauvegarde des milieux sensibles et du Paysage (EMB, 2000) ont déjà défini les objectifs à suivre pour les zones naturelles (N1, N2) :

- B** Conservation de la diversité biologique et écologique, maintien des connexions écologiques, des valeurs paysagères et environnementales. (prioritaire)
- H** Valorisation du tourisme extensif doux sans structures lourdes.
- A** Protection de la "Wilderness", des ressources naturelles, et réduction des interférences humaines.
- F** Contrôle des flux touristiques, réduction des facteurs de pression.
- K** Développement de l'information et des activités éducatives, culturelles et sociales.

Pour rejoindre ces objectifs, un accord applicatif au niveau institutionnel s'impose, valorisant le rôle de cette région dans le réseau écologique des Alpes et de l'Europe (construction du réseau européen pour la protection de la biodiversité, Natura 2000). Cet accord peut avoir la forme d'une charte commune ou d'un plan statutaire cohérent entre les trois pays. Chaque pays appliquera cette charte avec ses propres mesures (parc régional, POS, PRGC, lois, plan de gestion des sites).

La charte définit :

- les activités compatibles (survol, escalade, sport, pâturage, forêt, accès);
- un statut comprenant un code de comportement pour les activités compatibles et les mesures à prendre pour la protection (faune, flore, minéraux);
- les actions de protection de la "Wilderness" dans les secteurs transfrontaliers inexploités;
- les connexions entre les milieux naturels (en particulier dans les situations les plus critiques) sur lesquels on doit envisager des projets de valorisation commune;
- les actions pour sensibiliser et informer le grand public sur les espaces sauvages.

Modalités de mise en œuvre :

1. **Coordination** entre les services compétents (Région, Canton, Département) ayant pour but de rédiger un **charte commune** pour la gestion des espaces naturels, sur la base : des objectifs déjà retenus, des lois, des connaissances scientifiques.
2. **Application** de la charte au niveau national avec les instruments propres à chaque pays (institution d'un parc régional, plan de gestion des sites, plan d'aménagement...).
3. **Suivi** avec la mise en place d'un service de surveillance et d'un observatoire commun : pour la mise à jour des données d'une façon régulière, avec complément d'information sur la faune, la flore, l'eau, la géologie, les facteurs de pression.

Date de création :

Fiche F4 page 1

Acteur(s) :
Maître(s) d'ouvrage : Services Compétents - EMB

Partenaire(s) : Collectivités territoriales (communales, cantonales, ...), acteurs privés (tourisme, agriculture, sylviculture, particuliers) et associatifs (associations de protection de la nature).

Financement :
Source(s) de financement possible(s) :
 EMB Commune(s)
 Pays Privé
 Région, Canton/Département Autre :
Coûts approximatifs : 100.000 EUR

Remarque :
Excepté les coûts d'application au niveau national et le suivi

Monitoring (indicateurs possibles) :
hectares protégés et gérés

Outil(s) d'application nécessaire(s)
Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société
Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel
Commentaires et recommandations :
Chaque pays utilisera ses propres instruments opérationnels pour mettre en place la charte commune
→ Liens avec les fiches F7, F5, C7, C9, A1, A2

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :
Commentaires :
- La protection de l'espace naturel est raccordée entre les trois pays.
- Les dynamiques naturelles et les impacts sur l'espace naturel sont connus et tenus sous contrôle.

Date de création : Fiche F4 page 2

Action :

Rédiger une charte commune en matière d'aménagement d'altitude



Politiques et stratégies :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »
F5

Type d'action : Programme actions Mesure Action
Portée transfrontalière : Nationale
 Trinationale Binationale Régionale Locale

Localisation : EMB

Description :

L'utilisation de la haute montagne commence à donner des problèmes quantitatifs et qualitatifs : d'un côté on a vu croître ces dernières années un modèle de consommation de ces milieux naturels qui ressemble à un « assaut » (vitesse, préparation approximative, imprudence), de l'autre côté il y a la nécessité de nouveaux standards de qualité pour les structures d'accueil, les aménagements d'altitude et leurs modalités de gestion. L'action consiste à renforcer des projets déjà engagés et à promouvoir le rôle du Mont-Blanc comme lieu de production de méthodes exemplaires et d'innovation dans les modèles d'approche à la haute montagne.

L'action propose une coordination transfrontalière entre les différents organismes concernés ayant le but de définir un Accord les engageant à des activités de :

1. Recherche, en particulier sur les nouvelles technologies appliquées à l'auto-secours en haute montagne (téléphonie mobile : signaux de passage, envoi de messages textos, systèmes d'interaction de prévision immédiate : *nowcasting*, interaction avec l'ARVA, mappage territorial des téléphones cellulaires, contrôle du ski hors-piste);
2. Formation sur la sécurité pour les guides, les accompagnateurs et les secouristes au niveau international (entre autre, rapports avec les guides de montagne du Népal, du Tibet, des Andes, etc., en valorisant le rôle d'un Mont-Blanc solidaire);
3. Information et formation au public (programmes de communication, camps expérimentaux pour la formation à l'auto-secours, postes de contrôle ARVA);
4. Support pour la certification environnementale des refuges : mise en place de programmes de formation destinés aux gérants des refuges (sur les techniques de construction, gestion des déchets, utilisation de l'eau et du solaire, ...);
5. Mise en réseau de tous les refuges du massif du Mont-Blanc avec des modalités de communications formalisées et régulières;
6. Support aux communes pour les aménagements d'altitude (rabaissement des points d'arrivée et des points d'exploitation commerciale, sécurisation des accès piétons, information).

Cette action est en lien avec celle de la fiche C9

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'une coordination entre les organismes au niveau transfrontalier, avec le but de :

- établir une **charte commune** qui définit les principes communs de qualité environnementale des aménagements, la modalité d'application du label EMB pour qui respecte les directives de qualité, la mise en réseau des refuges;
- proposer une **école internationale** de formation sur la sûreté en montagne;
- proposer un **observatoire des technologies** de haute montagne;
- réaliser des **camps expérimentaux** ARVA, de postes de contrôle ARVA, la mise en sécurité des voies existantes d'ascension au Massif du Mont-Blanc;
- élaborer un **programme d'activités** coordonnées, tel que:
 - 1) Un programme triennal de stage – doctorats ou programmes de recherche *ad hoc* sur les thèmes de la sécurité,
 - 2) Un programme communication (manifestation annuelle internationale sur l'alpinisme) pour renforcer les rapports entre les guides des trois Pays de l'EMB;

Date de création :

Fiche F5 page 1

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : Fondation Montagne Sûre, Office de la Haute Montagne

Partenaire(s) : Communes, Régions, Canton, centres de recherche (École Polytechnique de Turin, zone de Grenoble, École Polytechnique de Zürich) l'ENSA de Chamonix, Associations de Guides de haute montagne des trois pays, association des gérants de refuge, sociétés de remontées mécaniques.

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> EMB | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pays | <input checked="" type="checkbox"/> Privé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre : |

Coûts approximatifs : 100.000 EUR

Remarque : sans les coûts des structures

Monitoring (indicateurs possibles) :

- Nombre d'accidents en montagne;
- Nombre des refuges certifiés;
- Nombre d'utilisateurs des guichets d'informations.

Outil(s) d'application nécessaire(s)

Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société

Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Initiatives de raccordement et de participation entre les Fondations et les organismes présents

→ Liens avec les fiches A3,A4,B2,C7,C9,E4,H3,H4,

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

- La sûreté est plus grande en montagne.
- On enregistre une baisse des émissions polluantes en haute altitude.
- L'image de l'alpinisme est renouvelée.
- Les coopérations transfrontières sont renforcées.
- De nouvelles technologies sont expérimentées dans des environnements adaptés à leur utilisation.

Date de création :

Fiche F5 page 2

Action : Coopérer pour la gestion des espaces protégés



Politiques et stratégies : Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

**Fiche « ACTION »
F6**

Type d'action : Programme actions Mesure Action
Portée transfrontalière : Nationale Locale
 Trinationale Binationale Régionale

Localisation : espaces protégées de l'EMB

Description :

L'action étroitement liée avec l'action F4 et F7 propose la création d'un système de coopération transfrontalière entre gestionnaires d'espaces protégés permettant d'éviter des incompatibilités environnementales sur des territoires contigus (en particulier dans les secteurs où les interférences humaines sont les plus fortes) et de développer une approche partagée sur la gestion des espaces naturels. L'action se rattache à des projets déjà en cours tel que le programme Interreg III A Italie-France (Alpes) Coopération, Gestion et Valorisation des espaces protégés de la Vallée d'Aoste et de la Haute-Savoie (ASTER - Parc Naturel du Mont Avic - Région Autonome Vallée d'Aoste). On propose d'étendre le projet à l'ensemble des zones protégées de l'EMB, avec le but de :

- rédiger les plans de gestion des zones protégées (SIC, sites classés, réserves...) et mettre en commun les expériences de gestion;
- coopérer pour les actions de contrôle et de protection de la biodiversité (connaissances sur l'évolution des espèces et des habitats, interventions de préservation);
- élaborer un protocole d'entente pour l'échange des expériences faites et la réalisation d'actions communes pour la sauvegarde de la biodiversité;
- partager des actions de divulgation, publication de matériel d'information pour un public intéressé et pour le milieu scientifique;
- élaborer un protocole pour renforcer les modes de concertation sur le territoire notamment avec les usagers et riverains.

Modalités de mise en œuvre :

1. Constitution d'un groupe de coordination transfrontalière entre gestionnaires d'espaces protégés de l'EMB;
2. Extension du protocole d'entente prévu pour les espaces protégés du projet Interreg "COGEVA VAHSA : Coopération, Gestion et Valorisation des espaces protégés de la Vallée d'Aoste et de la Haute-Savoie" à l'ensemble des zones protégées de l'Espace Mont-Blanc, permettant de rendre systématique l'échange d'expériences et développant une vision commune pour la gestion des espaces naturels et de collaboration avec l'observatoire de l'EMB;
3. Définition de programmes annuels de rencontres et d'actions communes.

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : Services pour la gestion des espaces protégés des trois pays - EMB

Partenaire(s) : Organismes de programmation, collectivités locales, milieux associatifs

Date de création :

Fiche F6 page 1

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EMB | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pays | <input type="checkbox"/> Privé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre : |

Coûts approximatifs : 25.000 EUR

Remarque :

On doit prévoir une annualité des coûts

Monitoring (indicateurs possibles) :

- Approbation du protocole d'entente;
- Nombre de réunions du groupe de coordination par an par rapport aux actions communes programmées;
- Nombre de publications partagées.

Outil(s) d'application nécessaire(s)

- Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
 Société
- Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Protocole d'entente entre institution

→ Liens avec les fiches F4,F5,F7,A5,C5,

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

- L'image internationale et locale du Mont-Blanc est mieux définie et plus qualifiée.
- La conservation des ressources naturelles et du paysage est assurée.
- Un savoir-faire commun se développe dans le cadre de la technique et de la gestion.
- L'EMB se propose comme territoire-test pour l'expérience européenne de Réseau Natura 2000.

Date de création :

Auteur : FT

Fiche F6 page 2

Action :

Favoriser les corridors écologiques et la gestion de la faune



Politiques et stratégies :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »
F7

Type d'action : Programme actions Mesure Action
Portée transfrontalière : Nationale
 Trinationale Binationale Régionale Locale

Localisation : EMB

Description :

La faune a des besoins territoriaux. L'intensification de l'agriculture, la fragmentation du territoire par l'urbanisation et la construction de voies de circulation difficilement franchissables pour la faune limitent sérieusement le déplacement des espèces. Cantonnées dans des espaces trop petits, la survie pour certaines populations peut être à long terme compromise et des espèces se retrouvent ainsi menacées de disparition.

Pour y remédier, il faut conserver, voire mettre en place, des corridors écologiques, composés de milieux naturels reliés entre eux. Ils garantissent des conditions favorables au déplacement de la faune, mais ils valorisent également le paysage.

La réalisation des corridors écologiques est une action définie prioritaire par les "Stratégies Communes de sauvegarde des Milieux Sensibles et des Paysages", en particulier pour permettre le passage de la faune entre les zones N1 et N2 à travers le fond des vallées (passages transversaux, zone L), pour permettre une continuité écologique sur l'ensemble du territoire (interdiction de la chasse, contrôle des éléments perturbateurs), mais aussi pour la formation d'un réseau d'espaces verts de tranquillité, de zones de "silence" (espace agricole et parcours vert).

Modalités de mise en œuvre :

Phase préalable :

Protocole d'Accord entre les services compétents des trois pays, définissant :

- un concept de réseaux écologiques transfrontaliers ;
- les partenaires à concerter ;
- les espèces à protéger ;
- les études à entreprendre ;
- les modalités de coordination pour la phase d'analyse et pour le suivi (coordination avec l'observatoire de l'EMB).

Phase de rédaction

- Mise en évidence des corridors de déplacement existants pour les groupes faunistiques retenus ainsi que des lacunes des réseaux actuels et des améliorations souhaitables ;
- définition d'un statut de protection commun ;
- définition d'un programme d'action à mettre en place pour la réalisation des couloirs (mesure Pos, Plan sectoriel, action de protection, de réhabilitation sur le terrain, action d'information et formation) ;
- définition d'un programme de monitoring (coordination avec l'observatoire de l'EMB).

Phase de réalisation

- Coordination avec les autres acteurs concernés et mise en place des projets ;
- mise en place des mesures au niveau de l'aménagement du territoire (éviter nouvelle perturbation), au niveau de permis de chasse, au niveau des barrières physiques (infrastructurales) ou de franchissement sur les voies de circulation (passage à faune).

Date de création :

Fiche F7 page 1

Action : Appliquer l'accord institutionnel de concertation et coordination préalable entre les 3 pays pour les aménagements importants		 Fiche « ACTION » F8
Politiques et stratégies :	Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel	
Type d'action : <input type="checkbox"/> Programme actions <input checked="" type="checkbox"/> Mesure <input type="checkbox"/> Action Portée transfrontalière : <input type="checkbox"/> Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Trinationale <input type="checkbox"/> Binationale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Locale		
Localisation : Chaîne du Mont-Blanc (Zone N 1 Milieux sensibles)		
Description : <p>En 1993, les Ministres de l'Environnement de France, Suisse et Italie ont convenu que : « Aucune décision relative à des activités et des projets ayant des effets importants sur l'environnement de l'Espace Mont-Blanc ne sera prise désormais sans coordination préalable entre les trois pays ».</p> <p>En 2000, les Stratégies communes de sauvegarde des Milieux Sensibles et du Paysage ont reconnu une zone (N1) "espace naturel digne d'un accord international" comprenant la Chaîne du Mont-Blanc, (système unique de crêtes, de glaciers et de milieux naturels d'intérêt paysager international), caractéristique du milieu alpin et de la culture de l'alpinisme et jouant un rôle primordial pour la conservation de la nature et des paysages et pour l'aspect identitaire du Mont-Blanc.</p> <p>Pour cette zone, on propose un protocole d'accord entre les trois pays, qui définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités pour que tout nouveau projet soit soumis à une approbation ou à une instance internationale (coordination entre les responsables publics pour la validation des projets); - la mise en place d'un groupe d'experts internationaux avec le but d'évaluer les projets (rôle d'appui technique à la validation); - les mesures de protection communes aux trois pays sur un espace laissé à sa dynamique naturelle, en particulier pour la protection des témoins géomorphologiques de l'histoire glaciaire (moraines, etc.) et des minéraux (en coordination avec fiche F4-F6); - la délimitation de secteurs de stricte "Wilderness"; - un code de comportement (pour les touristes et les alpinistes) et les modalités d'organisation des flux touristiques en relation aux surcharges et aux facteurs de dégradation; - les actions pour réduire les impacts au Rifugio Torino et aux abords de l'Aiguille du Midi. 		
Modalités de mise en œuvre : <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une proposition d'accord au niveau technique par un groupe d'experts (en matière légale, d'aménagement, d'infrastructures) avec le soutien des services compétents des régions et de l'Etat. 2. Evaluation de la proposition de la part de la CTMB. 3. Présentation de la proposition aux ministres. 		
Acteur(s) : Maître(s) d'ouvrage : CTMB Partenaire(s) : Services de l'Etat et des Régions (responsables des Fiches liés)		
Date de création :		Fiche F8 page 1

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

 EMB Pays Région, Canton/Département Commune(s) Privé Autre :

Coûts approximatifs : 50.000 EUR

Remarque :

Monitoring (indicateurs possibles) :

Nombre des projets gérés en commun sur le massif

Outil(s) d'application nécessaire(s)Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie SociétéType d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Formalisation d'un accord international

→ Liens avec les fiches F4,F6, F5, B1,A1-2,

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

- La coopération transfrontalière se développe.
- La gestion du Massif du Mont Blanc est coordonnée au niveau international.
- Des mesures de réduction d'impact sont prises.

Date de création :

Fiche F8 page 2

Action :

Echanger des bonnes pratiques sur la gestion des risques naturels



Politiques et stratégies :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »

F9

Type d'action :

Programme actions

Mesure

Action

Portée transfrontalière :

Nationale

Trinationale

Binationale

Régionale

Locale

Localisation : EMB

Description :

Chaque pays possède ses outils en matière de prévention des dangers naturels (les avalanches, les mouvements de terrain, les éboulements rocheux, les inondations et crues torrentielles, les séismes).

Le but de l'action à l'échelle EMB est de mettre en réseau ces instances, par le biais du suivi d'un projet qui existe déjà : le projet Interreg III A – Alcotra, création d'un Pôle des risques naturels en montagne de la COTRAO, PRINAT.

L'action prévoit de promouvoir la participation des responsables des services publics et même des acteurs impliqués dans la gestion des risques naturels à la discussion en cours, afin de bénéficier de la base de données commune recensant les méthodes de gestion des risques naturels ainsi que de l'observatoire virtuel (website) qui sera dédié aux risques naturels en montagne.

L'échange devra également porter sur les modalités d'information et de sensibilisation du public voir des publics face aux risques naturels

Modalités de mise en œuvre :

1. Prise de contact avec les responsables du projet PRINAT.
2. Information sur les projets aux acteurs impliqués.
3. Divulgence des résultats.

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : EMB

Partenaire(s) : Services cantonaux, Régionaux, Communaux, Centre de recherche sur l'environnement alpin – CREALP, Fondation Montagna Sicura,

Date de création :

Fiche F9 page 1

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> EMB | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays | <input type="checkbox"/> Privé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Interreg III, Alcotra |

Coûts approximatifs : 10000 EUR

Remarque :

Monitoring (indicateurs possibles) :

Nombre des acteurs concernés par le projet

Outil(s) d'application nécessaire(s)

- | | | | |
|----------------|---|--|---|
| Domaines : | <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire | <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Economie |
| | <input type="checkbox"/> Société | | |
| Type d'outil : | <input type="checkbox"/> Technique | <input type="checkbox"/> Juridique | <input type="checkbox"/> Institutionnel |

Commentaires et recommandations :

→ Liens avec les fiches A5,D2

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

L'échange d'expérience rend plus efficace la prévention des dangers naturels en assurant la sécurité des biens et des personnes.

Date de création :

Fiche F9 page 2

Action : _____

Développer la formation sur les milieux naturels
(cf. fiche A4)



Politiques et stratégies :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel

Fiche « ACTION »
F10

Type d'action : Programme actions Mesure Action
Portée transfrontalière : Nationale Trinationale Binationale Régionale Locale

Localisation : tournante sur l'EMB

Description :

La préservation du territoire de l'EMB passe par la reconnaissance des valeurs qui lui confèrent une identité propre et dictent le type de protection à instaurer. Cette reconnaissance nécessite « une formation et une éducation » à plusieurs niveaux pour engendrer une prise de conscience (sensibilisation) et un retour en terme d'actes, selon les responsabilités et les utilisations du territoire.

Pour ce faire, on propose la réalisation de stages transfrontaliers annuels orientés à sensibiliser les gestionnaires ou les différents utilisateurs (résidents, touristes, agriculteurs, chasseurs, techniciens, etc...) afin de coordonner les actions de protection des milieux naturels et de faire surgir une culture plus respectueuse de l'environnement.

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'un groupe ayant la responsabilité de réaliser et suivre un programme de stages autour d'un thème annuel (l'eau, le pâturage, etc.) comprenant :

- la démarche devra s'appuyer sur les réseaux d'animateurs nature des trois pays ;
- outils et modes de communication adaptés aux différentes catégories (école, entreprise, service public, touriste) qu'on veut rejoindre;
- visites sur le terrain aux expériences de bonnes pratiques existantes dans l'EMB;
- proposition de la part des participants d'actions ou de comportements exemplaires à mettre en place;
- édition et diffusion des résultats et des propositions faites;
- promotion d'un prix pour la proposition la plus efficace pour la protection de l'espace naturel;
- conclusion de l'activité avec l'animation d'une journée en plein air.

Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : CTMB

Partenaire(s) : Commune, Région, Canton

Date de création :

Auteur : B+ C, Italie FT

Fiche F10 page 1

Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays | <input type="checkbox"/> Privé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre : |
- Coûts approximatifs : 25-30.000 EUR Chaque année

Remarque :

Monitoring (indicateurs possibles) :

- nombre de participants par catégorie et par région;
- nombre de bonnes pratiques reconnues.

Outil(s) d'application nécessaire(s)

- Domaines : Aménagement du territoire Environnement Economie
- Société
- Type d'outil : Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Cette mesure ne nécessite pas d'outil particulier d'application, sachant qu'elle est avant tout basée sur une participation libre et ouverte d'un maximum de personnes, fonctions, localisation et âges confondus.

→ Liens avec les fiches A5-B4-F4

Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :

Commentaires :

- La société civile a pris en cause la protection des milieux naturels.
- Les comportements individuels sont plus respectueux du patrimoine naturel.

Date de création :

Auteur : B+C, Italie FT

Fiche F10 page 2